

## **Recommandations sur le nouveau programme du Corps Européen de Solidarité (CES)**

Le *Network Of European Volunteering Service Organisation*, NEVSO travaille depuis des années avec les programmes de service volontaire européen, auparavant le Service volontaire européen puis le Corps européen de solidarité.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention la phase de lancement du nouveau programme et décrivons ici les défis auxquels nous avons été confrontés et nos propositions de changement. Des réactions ont été reçues tant de la part de grandes organisations de coordination que d'organisations travaillant comme projets d'accueil avec un ou deux volontaires.

### **Lancement du programme et dates limites de dépôt des candidatures**

Les lignes directrices du programme ont été publiées le 15 avril et la date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 28 mai.

Ce court délai a posé une difficulté majeure aux organisations candidates, d'autant plus que des informations importantes manquaient. La Commission européenne n'a apparemment pas fourni ces informations aux agences nationales à temps. Nous avons constaté un grand effort de la part des agences nationales des différents pays pour soutenir les organisations candidates de la meilleure façon possible. Toutefois, le programme, dans sa forme modifiée, était également totalement nouveau pour les agences nationales et sa mise en œuvre a parfois été difficile. Les délais de candidature encore plus précoces choisis par certaines agences nationales elles-mêmes ont rendu la situation plus difficile.

Certaines agences nationales ont opté pour un seul délai de candidature cette année, d'autres pour deux. Nous souhaiterions qu'à l'avenir, il y ait au moins deux dates limites de dépôt des candidatures dans tous les pays afin de donner à davantage d'organisations la possibilité de participer. L'une des deux dates limites de dépôt des candidatures devrait être fixée en février afin que les organisations puissent planifier relativement tôt. En même temps, il devrait être possible de postuler pour les deux dates limites de candidature. Cela permettrait d'accepter de manière flexible davantage de volontaires si nécessaire.

Il serait souhaitable de rendre transparente la distribution des budgets aux différents délais de candidature ainsi que la distribution des points dans les candidatures. Si les prestataires savaient comment cette distribution est organisée et comment les points sont distribués, ils pourraient s'y adapter et travailler en conséquence. Cela contribuerait également à une meilleure planification et préparation des organisations.

### **Procédures de demande et d'approbation, visas**

En raison du démarrage tardif du programme, les notifications de subvention seront envoyées tardivement, ce qui pose un défi aux petites et grandes organisations pour la planification et la conception de la phase de sélection et de préparation.

Le déploiement des volontaires nécessite un temps d'organisation considérable, les sites d'affectation doivent être sécurisés - même si les volontaires n'assument que des tâches supplémentaires de soutien - et le soutien pédagogique, auquel une importance particulière est accordée dans les nouveaux formulaires de candidature, doit également être planifié en ce qui concerne le déploiement du personnel, entre autres.

Il a été annoncé qu'un début de programme le 01.09.2021 est possible avec des candidatures à partir de la date limite de mai. Comme certains des Agences nationales n'ont pas encore envoyé les contrats aux organisations, cette date n'a pas pu être respectée dans de nombreux pays.

L'une des conséquences de commencer le CES à partir de 1.9. était que de nombreux volontaires ont commencé leur CES sans avoir reçu à temps leur confirmation d'assurance CIGNA. Le report du début du programme qui en résulte constitue un défi supplémentaire pour de nombreuses organisations et volontaires, d'autant plus que les coûts (loyer, séminaire de préparation etc.) ont déjà été engagés. Les volontaires qui ne pouvaient plus attendre ont changé de projet/d'organisation pour un projet déjà accrédité en 2020. Nous demandons que ceux-ci soient remboursés aux organisations.

Certaines agences nationales et aussi Salto sont tellement surchargées qu'il faut au moins 4 mois pour traiter le label de qualité. Sans une décision positive, les organisations ne peuvent pas envoyer de volontaires. L'incertitude de la planification qui en découle pose d'énormes problèmes aux organisations d'une part, et d'autre part, elle confronte les jeunes intéressés à la question de savoir s'ils espèrent pouvoir commencer un service volontaire au sein de l'organisation (à temps). Cette incertitude de planification a des conséquences sur les frais de voyage, le logement dans le pays d'origine et le pays d'accueil, les visas et les contrats, entre autres. Dans les pays d'Europe de l'Est, en particulier, la base pour motiver les jeunes à participer au programme fait défaut. Il convient donc de respecter les délais de traitement et d'employer le personnel approprié afin de répondre aux demandes des jeunes et des organisations.

Une autre conséquence des réponses tardives aux demandes est que les visas ne peuvent plus être demandés à temps. La promesse de la ligne directrice selon laquelle les agences nationales soutiendront les organisations dans leurs demandes de visa n'aide pas non plus. La conséquence est que les volontaires ne peuvent plus être envoyés dans des pays hors de l'UE. De cette façon, le programme n'est plus à la hauteur de la solidarité exprimée dans son nom avec les personnes et les sociétés en dehors de l'UE. Les jeunes, par exemple, doivent pouvoir participer au CES. Le fait que de nombreuses ambassades ne connaissent pas le CES constitue un autre défi pour les demandes de visas. C'est là que les organisations ont besoin de soutien. Nous considérons qu'il s'agit d'une tâche de l'Union européenne par le biais des agences nationales.

### **Limiter le montant du financement**

La fixation d'un montant maximal de demande et de financement par organisation signifie que les grandes organisations de l'ESK ne sont pas incitées à étendre leur programme, à coopérer avec d'autres organisations d'accueil (écologiques, par exemple), à développer leur profil, à rendre leur travail plus professionnel et, en fin de compte, à permettre à davantage de jeunes d'effectuer un service volontaire. En outre, l'ESK est parfois peu rentable pour les organisations en raison du montant maximal du financement et de la limitation subséquente du nombre de participants.

Il en résulte que les organisations abandonnent le programme ou hésitent à en lancer un nouveau. Au niveau du programme, cela peut conduire à ce que les fonds ne soient pas pleinement utilisés.

Nous plaçons pour l'abolition du montant maximal de financement ou son augmentation à au moins 10% du budget annuel de l'agence nationale respective.

## **Budget**

Dans le nouveau programme, les organisations d'envoi doivent organiser un séminaire de préparation pour les volontaires. Cependant, il n'y a pas de budget séparé pour cela. L'expérience pratique montre que 100€/jour/participant serait un montant approprié pour pouvoir organiser un séminaire de qualité.

Le programme de financement ne précise pas le montant de la somme forfaitaire que l'organisation d'accueil verse à son organisation partenaire qui organise l'envoi. Cela conduit souvent à des conflits. Nous aimerions voir un montant minimum fixe, qui ne soit pas inférieur à 7% du budget, mais qui puisse aussi être dépassé en libre accord entre les organisations impliquées.

## **Assurance**

La ligne directrice n'indique pas clairement quelle compagnie d'assurance travaillera pour le CES lors du prochain cycle de programmation et ce qui est assuré exactement. Le schéma à la fin de la ligne directrice n'est pas explicite pour nous. Nous demandons que le nom et les prestations d'assurance soient indiqués.

## **Formulaires de demande et lignes directrices**

Une concession de la Commission européenne sur le plan administratif est la prolongation de la validité du label de qualité, ce dont nous sommes reconnaissants.

Une concession de la Commission européenne sur le plan administratif est la prolongation de la validité du label de qualité, ce dont nous nous félicitons.

Des contradictions apparaissent dans les demandes, comme le fait que les organisations de coordination ne doivent pas encore connaître leurs projets d'accueil au moment de la demande, ce que nous saluons, mais que dans la demande financière, des pourcentages doivent être indiqués pour les différents objectifs des projets (durabilité, inclusion, numérisation, etc.). La manière dont les points pour les pourcentages, qui sont importants pour la suite de la procédure, sont répartis n'est pas claire. Une plus grande transparence serait très utile et importante pour l'évaluation des candidatures.

Il serait souhaitable que les organisations coordinatrices puissent présenter leur concept éducatif pour les points individuels comme alternative aux informations sur les projets. La réalisation des objectifs par le concept éducatif devrait être équivalente à la réalisation des objectifs par l'information sur les projets.

En outre, le CES devrait être généralement inclusif dans son processus de candidature et traduire les formulaires de candidature et la ligne directrice dans différentes langues afin qu'ils ne soient pas uniquement disponibles en anglais. Il rend le processus de candidature plus difficile pour beaucoup et n'est pas compréhensible dans un programme européen.

## **Questions spécifiques dans la demande**

Des incohérences apparaissent dans les demandes, par exemple le fait que les organisations de coordination ne doivent pas connaître leurs projets d'accueil au moment de la demande, ce dont nous nous félicitons, mais que dans la demande financière, des pourcentages pour les différents objectifs (durabilité, inclusion, numérisation, etc.) doivent être indiqués. La répartition de ces points, qui sont importants pour la suite de la procédure, n'est pas claire. Une plus grande transparence serait très utile et importante pour l'évaluation des demandes.

Il serait souhaitable que les organisations coordinatrices puissent présenter leur concept éducatif pour les différents points comme alternative aux informations sur les projets. La réalisation des objectifs par le concept éducatif doit être équivalente à la réalisation des objectifs par l'information sur les projets.

Nous souhaiterions que le CES ait une structure plus uniforme et similaire dans toute l'UE. Comme déjà décrit dans d'autres avis, il est très difficile de faire comprendre aux jeunes et aux organisations pourquoi un programme financé par l'UE est mis en œuvre si différemment dans les pays. Cela est apparu très clairement, notamment lors de la pandémie de Corona, y compris dans la répartition des fonds. Cela suscite l'incompréhension et n'est pas propice à une image positive de l'UE.

Nous aimerions voir plus de clarté et plus d'uniformité ici.

Enfin, nous souhaiterions que les organisations d'accueil et d'envoi soient consultées dans la phase de planification des nouveaux programmes et dans les futures révisions du manuel, afin que leur savoir-faire de longue date puisse être intégré. Comme dans le cas du CES il est évident que d'autres réglementations et exigences se heurtent aux exigences de la pratique des organisations et des volontaires. Cela peut être évité grâce à une participation précoce, qui contribue de manière significative à un démarrage réussi des nouveaux programmes.

**Contact :**

Sara Mieth

European Liaison Officer

s.mieth@nevso.eu